

Mise à jour : ELEVA Capital  
Version : 07/02/2019

## Sélection des intermédiaires financiers exécution – aide à la décision

Référence : PG18a

Conformément aux dispositions des articles L.533-18 du Code monétaire et financier et 321-114 du RG AMF, ELEVA Capital SAS établit et met en œuvre une politique de meilleure sélection des intermédiaires auxquels les ordres issus de ses décisions d'investissement sont transmis (exécuteurs d'ordres, contreparties de CFD) afin de se conformer à l'obligation d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients ou les fonds gérés.

Conformément aux dispositions de l'article 321-114 du RG AMF, cette politique de meilleure sélection des intermédiaires est revue annuellement et, en tout état de cause, « chaque fois qu'intervient un changement significatif ayant une incidence sur la capacité de la société à continuer à obtenir le meilleur résultat possible pour l'OPCVM qu'elle gère. ».

ELEVA Capital SAS n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM et/ou des mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés. A ce titre, ELEVA Capital SAS a décidé de prendre en charge l'ensemble de frais de recherche en ce qui concerne les mandats gérés, contrairement à la gestion OPCVM pour laquelle ELEVA Capital n'est pas soumis à la directive européenne MIFID 2.

La procédure de sélection et évaluation des intermédiaires financiers pour l'exécution des ordres intègrera donc à ce titre une partie concernant les prestataires spécialisés dans la fourniture d'information favorisant l'aide à la décision d'investissement.

### I. Sélection des intermédiaires

#### a) Entrée en relation et constitution du dossier

Avant toute entrée en relation avec un intermédiaire, ELEVA Capital SAS vérifie que l'intermédiaire concerné dispose de l'autorisation et de la capacité à fournir les prestations nécessaires aux besoins de la société de gestion de portefeuille dans le cadre de l'exécution des ordres. ELEVA Capital SAS s'assure également que l'intermédiaire concerné est tenu à l'égard de la société de gestion de portefeuille d'une obligation de meilleure exécution soit parce qu'il est lui-même soumis à une obligation de meilleure exécution et accepte de catégoriser ELEVA Capital SAS comme client professionnel, soit parce qu'il s'engage contractuellement à se conformer à l'obligation de meilleure exécution.

Le dossier d'entrée en relation avec un intermédiaire comprend les éléments listés ci-après :

- Document d'identification et de vérification de la capacité (pièce d'identité, extrait du K-bis ou équivalent),
- Justificatif de l'existence d'un statut réglementé,
- Politique de meilleure exécution des ordres,
- Politique de gestion des conflits d'intérêts,
- Convention signée avec l'intermédiaire, ou les TERMS OF BUSINESS (qui ne sont pas signés) pour les brokers étrangers,
- IRL,
- Liste des contacts,
- Classification client (MIFID).

L'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire est analysée par le RCCI suite à une demande du front office. Avant qu'ELEVA Capital ne passe des ordres avec lui, le RCCI s'assure notamment que le dossier d'entrée en relation avec le nouvel intermédiaire est complet.

#### b) Critères de sélection des intermédiaires pour l'exécution

L'entrée en relation avec un nouveau broker peut résulter d'une décision des traders, validée par les gérants.

Concernant les exécuteurs d'ordres, le choix d'un nouvel intermédiaire peut être justifié par :

- La solidité financière de la contrepartie
- Sa politique d'exécution des ordres
- Coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office
- Sa capacité à apporter de la liquidité sur les titres en portefeuilles,
- Sa réputation, des expériences passées avec cet intermédiaire ayant permis de démontrer la qualité de ses services.

Concernant les prime broker, le coût de la prestation, la minimisation du risque de contrepartie, ainsi que la réputation sont les critères pris en compte dans la sélection d'un nouvel intermédiaire.

#### c) Critères de sélection des intermédiaires pour l'aide à la décision d'investissement

L'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire d'aide à la décision peut résulter d'une décision des analystes, validée par les gérants.

Le choix d'un nouvel intermédiaire peut être justifié par :

- La solidité financière de la contrepartie
- La qualité de la relation globale avec l'intermédiaire et la qualité des informations de marché qui sont fournies.
- Sa réputation, des expériences passées avec cet intermédiaire ayant permis de démontrer la qualité de ses services.

## II. Suivi des intermédiaires

### a) Fréquence et modalités du suivi des intermédiaires

#### EXECUTION

##### Pour les titres financiers

Les intermédiaires ainsi sélectionnés (exécuteurs d'ordres) font l'objet d'une notation semestrielle par les traders d'ELEVA Capital SAS sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution
- Qualité des services de back office
- Les liquidités offertes
- Les différents projets

L'intermédiaire sélectionné doit prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible quand il s'agit d'exécuter des ordres pour le compte d'ELEVA Capital SAS. Aussi, ELEVA Capital SAS, pour apprécier la bonne exécution des ordres, prendra en compte de nombreux facteurs notamment – et sans que cette liste soit exhaustive :

- Le prix
- Le cout de transaction
- La rapidité
- La probabilité d'exécution
- La taille
- La nature de l'ordre
- Et tout autre aspect important concernant l'ordre tels que le choix du lieu d'exécution, l'impact marché de l'ordre, sa durée de validité le risque opérationnel lié au lieu d'exécution...

L'intermédiaire sélectionné doit être en mesure de fournir à ELEVA Capital SAS des reportings réguliers (semestriels) afin de démontrer la meilleure exécution (comme par exemple des Analyses des Coûts de Transaction « TCA reports »). Ces informations devant permettre à ELEVA Capital SAS d'évaluer l'intermédiaire quand il s'agit de noter la qualité de son exécution. En tout état de cause, ELEVA Capital s'est doté d'un outil interne, Liquidmetrix, lui permettant d'apprécier la qualité d'exécution de chacun des ordres passés.

La notation finale des exécuteurs d'ordres résulte de la synthèse des votes effectuées par les traders d'ELEVA Capital SAS, puis validée par les associés à l'occasion d'une réunion semestrielle.

La réunion semestrielle précitée fait l'objet d'un compte-rendu archivé dans le serveur d'ELEVA Capital SAS et conservé pendant 5 ans minimum.

#### **Pour les contrats financiers**

Les intermédiaires ainsi sélectionnés (contreparties pour les swaps et compensateurs pour les futures) font l'objet d'une notation annuelle réalisée par les traders et le Middle Office d'ELEVA Capital SAS sur la base des critères suivants :

- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de l'exécution des ordres,
- Bon déroulement des opérations, settlement et qualité relationnelle avec les backs offices.

La notation finale des contreparties et compensateurs résulte de l'appréciation de l'équipe de gestion Long Short et du Middle Office d'ELEVA Capital SAS validée à l'occasion d'une réunion annuelle.

Cette réunion annuelle est suivie d'une mise à jour du fichier avec les résultats de la réunion. Ce fichier est archivé sur le réseau et conservé pendant 5 ans minimum.

À titre d'information, à la date de mise à jour de la présente procédure, les positions en CFD du fonds ELVA Absolute Return Europe sont détenues exclusivement par BAML et UBS.

#### **RECHERCHE**

ELEVA Capital SAS apprécie la qualité de l'analyse financière de façon autonome, aussi bien pour la gestion des mandats que pour la gestion des OPC. Son coût doit en tout état de cause être compatible avec la primauté de l'intérêt des clients.

Les intermédiaires sélectionnés d'aide à la décision font l'objet d'une notation semestrielle par les gérants et les analystes d'ELEVA Capital SAS sur la base des critères suivants (Ces critères ne feront pas partie de la procédure de sélection des brokers pour sa composante exécution) :

- Coût forfaitaire
- Corporate Access : organisations de contacts avec les émetteurs (one to one, réunion avec des émetteurs...).
- Qualité de la recherche : pertinence des recommandations des analystes et des conseils par les analystes
- Univers de couverture (sectorielle, valeurs, ...)
- Analyse macro

Par ailleurs, les analystes d'ELEVA Capital SAS produisent leurs propres projections financières concernant les sociétés dans lesquelles ils sont susceptibles d'investir. Ils disposent d'un modèle de projections propriétaire, qu'ils adaptent au cas d'investissement. Dans ce cadre, ils basent leurs projections à la fois sur des discussions avec les sociétés et leurs concurrents/fournisseurs, mais aussi sur de la recherche fournie par des entités tierces. Ces dernières peuvent être soit des départements de recherche de banques (locales et globales), de sociétés financières indépendantes (The Analyst ou CFRA par exemple), de fournisseurs d'information ESG (voir ci-dessous) ou de consultants indépendants (via la société ThirdBridge). Les relations avec ces contreparties sont revues deux fois par an. La qualité de la recherche, l'indépendance des projections, le coût d'accès à celles-ci sont les principaux critères retenus.

ELEVA Capital SAS a souhaité, dès sa création, intégrer des critères extra-financiers ou environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans son analyse fondamentale. Ces éléments permettent d'identifier des risques ou des opportunités qui ne sont pas encore incorporés dans les états financiers. Pour cela, Eleva Capital a fait appel à la société Sustainalytics, société indépendante de recherche et de ratings en matière d'ESG. Un contrat annuel avec la société permet aux analystes d'ELEVA Capital SAS d'avoir accès à la plateforme de données en ligne et d'avoir ainsi accès aux rapports élaborés par les analystes de Sustainalytics. Ces rapports contiennent une note, un classement vis-à-vis des concurrents, et des éléments détaillés sur les différents aspects ESG. De plus, Eleva Capital procède deux fois par an au rating du portefeuille. Ces rapports permettent de mettre en avant des sujets qui seront discutés avec les équipes de direction des sociétés et dont l'évolution sera surveillée.

Cette analyse ISR (et dont Sustainalytics est le principal contributeur) est utilisée lors de la phase d'analyse fondamentale, en amont de la prise de décision.

## **b) Décisions**

Si un intermédiaire ne répond plus aux critères qualitatifs et/ou quantitatifs définis par ELEVA Capital SAS, la direction de la société de gestion de portefeuille peut décider de limiter le flux d'ordres ou d'opérations avec l'intermédiaire concerné, envoyer un courrier à ce dernier afin de lui faire part des dysfonctionnements constatés et de les corriger ou suspendre voire mettre un terme à la relation avec cet intermédiaire.

Si ELEVA Capital SAS souhaitait mettre un terme à sa relation contractuelle avec un intermédiaire ne satisfaisant plus aux critères définis par la société de gestion de portefeuille, cette dernière devrait dénouer l'ensemble des transactions en cours avec l'intermédiaire concerné.